

2018 -

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 04 AVR. 2018
ID : 084-218400562-20180328-2018_01_09-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018
DELIBERATION N° : 2018.01.09

OBJET : BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2017

NOMENCLATURE : 3 – Domaine et patrimoine / 3.2 – Aliénations / 3.2.2 – Aliénations – Autres cessions

Date de convocation :
21 Mars 2018

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Représentés : 06
Non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT – Maire / JC.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : LCHAVANY par C.ORTIZ / A.PERIN par JC.AILLOT
A.SCIACQUA-LERIDON par G.CLEMENSON / S.CAPPEAU-FREJABUE par GA.FLEURY
S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

Excusée non représentée : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Michel CHRETIEN

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

L'article 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal ».

Cette présentation ne donne pas lieu à un débat, le Conseil Municipal ne faisant que constater un état d'opérations réalisées, lesquelles ont fait en son temps l'objet d'une délibération.
Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241.1 relatif aux acquisitions et cessions immobilières des Communes,

VU la loi du 8 Février 1995 portant transparence de la gestion des collectivités locales,
Après en avoir délibéré,

Bl
2018 -

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le **04 AVR. 2018**
ID : 084-218400562-20180328-2018_01_09-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2018** **N° : 2018.01.09**

1° - **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation du bilan des transactions immobilières réalisées au cours de l'année 2017 :

CESSION PAR LA COMMUNE - Année 2017				
Nature	Réf. Cadastres	Superficie	Acquéreur	Prix
NEANT				

ACQUISITION PAR LA COMMUNE - Année 2017				
Nature	Réf. Cadastres	Superficie	Cédant	Prix
NEANT				

2° - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution, en ce qui le concerne, de la présente délibération et des mesures de publicité requises au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 29 mars 2018,

Le Maire,
Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 09 / 04 / 2018 à :

. Comptabilité → Dornier
→ T. Principale